

Déchoir de ses droits une mère et adoption

Par gadovi, le 22/11/2009 à 13:22

Bonjour,

Je me présente, je m'appelle Sandrine et j'ai 30 ans. Voilà mes prolèmes :

- 1) Pour des raisons qui me sont propres, je ne voit plus ma mère. Nous n'avons plus aucun contact depuis des années. Voilà ma question : est-il possible de la déchoir de ses droits parentaux ? Pourquoi cette question ? Tout simplement parce que je ne veux en aucun cas payer des frais médicaux, des dettes ou autres. Je sais que si elle décède, je peux refuser l'héritage. Mais de son vivant, je sais qu'elle peut demander une pension à ses enfants et je refuse de lui donner le moindre centime.
- 2) Mes parents sont divorcés depuis des années et mon père s'est remarié avec une dame que je considère comme étant ma vrai mère, les liens de coeur sont plus que présent mais je voudrais qu'officiellement elle devienne ma mère. Ma question est la suivante : Quelles sont les démarches que je dois faire pour qu'elle puisse m'adopter ?
- 3) Ma dernière question est la suivante et elle concerne les deux points précédents : Dois je faire obligatoirement appel à un avocat ? Si oui, combien de "séances" devrais je prévoir ? Quel est approximativement le prix d'une "séance"? Y a t-il d'autres frais à prévoir ?

Je vous remercie beaucoup de votre aide. Cela me tiens vraiment à coeur

Sandrine.

P.S.: désolé pour les fautes d'orthographe!